



1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 Désignation commerciale : EPOXY BK (COMPOSANT A)

1.2 Utilisation :

1.3 Fournisseur : SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z.I. Le Fontanil Tél. 04 76 75 42 38
Rue du Pré Didier Fax 04 76 56 14 49
38522 SAINT EGREVE Cédex

1.4 Renseignements en cas d'urgence (santé/sécurité):

Centre Régional Anti-Poisons Lyon - Tél. 04.72.11.69.11

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

2.1 Nature chimique du produit : /

2.2 Description : Résine époxyde.

2.3 Composants contribuant aux dangers :

NOM	N° CAS ¹	%	Symbole	Phrase de Risques
RESINE EPOXYDE	25068-38-6	env. 70 w-%	Xi N	R36/38 R43 R51/53
REACTIF AVEC : BISPHENOL-A-EPICHLORHYDRINE, POIDS MOLECULAIRE <= 700.				
BUTYLPHENYL - GLYCIDYLETHER p - tertiaire	3101-60-8	env.30 w-%	Xi	R36/38 R43 R52/53

¹Description selon les normes européennes

Dénomination du produit et indication de spécification sont conformes aux indications du fabricant/fournisseur.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut à long terme avoir une action nuisible sur les eaux.

4. PREMIERS SECOURS

4.1 sur la peau :

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Rincer, ne pas utiliser de dissolvant. Appliquer abondamment de la crème sur les parties touchées. Dans le cas d'irritation persistante, consulter immédiatement un médecin.

4.2 sur les yeux :

Rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Appeler un médecin.

4.3 en cas d'inhalation :

Amener la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

4.4 en cas d'ingestion :

Rincer la bouche, boire de l'eau, ne pas faire vomir, appeler immédiatement un médecin.

Recommandation générale :

Enlever immédiatement les vêtements souillés. En cas de malaises prendre un avis médical.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés :

Dioxyde de carbone, mousse à alcool constante, poudre sèche ou brouillard d'eau, sable.

5.2 Moyens d'extinction contre-indiqués :

Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers d'incendie ou d'explosion :

Outre le dioxyde de carbone et le monoxyde de carbone, d'autres gaz ou vapeurs toxiques peuvent apparaître en cas d'incendie.

5.4 Mesures particulières de protection :

Ne pas inhaler les gaz. Porter un appareil respiratoire autonome, des vêtements de protection chimique en cas de lutte contre le feu.

5.5 Autres recommandations :

Evacuer les cendres et l'eau contaminée conformément aux réglementations administratives locales. Ne pas évacuer par les canalisations ou les égouts.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles :

Respecter les prescriptions de sécurité (voir points 7 et 8). Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs. Veiller à la bonne ventilation des locaux. Interdire l'accès aux personnes non habilitées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans le sol, les égouts et les cours d'eau. En cas de contamination des rivières, des fleuves ou des canalisations, prévenir les autorités.

6.3 Méthodes de nettoyage :

Ramasser mécaniquement. Ramasser le reste avec une matière absorbante (sable, liant universel, terre de diatomées). Evacuer en respectant les consignes indiquées au point 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation :

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les vapeurs ou fumées. Ventiler le poste de travail, aspirer si nécessaire.

7.2 Incendie et explosion :

Eloigner de toutes sources de feu ou autres sources d'ignition. Ne pas fumer. Eviter les accumulations de charges électrostatiques.

7.3 Stockage :

Stocker le produit dans un endroit frais, bien ventilé. Fermer hermétiquement le récipient. Protéger de l'humidité. Ne pas mettre en contact avec des produits alimentaires, boissons ou fourrages.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Mesures d'ordres techniques : /

8.2 Valeurs limites pondérées de concentration en volume dans l'air :
CAS N°¹ Genre Valeurs Unité

NON CONNUS.

¹Désignation selon directives européennes

8.3 Equipements de protection individuelle :

Voies respiratoires :

Bien ventiler le local.

Mains :

Gants en caoutchouc ou plastique.

Yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Corps :

Porter une combinaison de protection.

Mesures d'hygiène :

Avant toute manipulation se munir de tous les équipements de protection. Ne pas manger, boire ou fumer durant les travaux. Après manipulation, se laver les mains, ôter les vêtements souillés. Ne pas employer de dissolvant pour le nettoyage de la peau. Jeter immédiatement les résidus et déchets dans des conteneurs fermés. Stocker les vêtements de travail séparément des vêtements de ville.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Etat physique :

Aspect : liquide Couleur : jaunâtre Odeur : typique de l'espèce

9.2 Informations relatives à la sécurité :

Température d'ébullition : 200-300°C

Point d'éclair : > 100 °C

Inflammabilité : > 350 °C

Méthode : DIN 51794

Pression de vapeur : 20 °C < 0.2 mbar

Densité : 20 °C 1.12 g/cm³

Méthode : DIN 53217

Solubilité dans l'eau : insoluble

Méthode :

AUTRES DONNEES

Viscosité : à 25 °C 700 - 1100 mpa. S

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité : /

10.2 Réactivité :

Matériaux à éviter :

En cas de réchauffement au-dessus du point d'éclair, tout comme en cas de brouillard ou de pulvérisation, des mélanges inflammables peuvent se former dans l'air. Faire attention à la réaction exothermique avec les durcisseurs.

Produits de décomposition dangereux :
aucun si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.
Décomposition thermique :
aucune si les conditions de stockage et de manipulation sont respectées.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le produit agit en irritant la peau et les yeux en cas de contact prolongé. Le contact avec la peau peut entraîner une sensibilisation et des réactions cutanées allergiques.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas rejeter les déchets dans les égouts, canalisations ou cours d'eau.
Classe de risques pour l'eau : 2 (VwVwS du 17 mai 1999.)

13. INFORMATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Elimination du produit :
A effectuer conformément avec les réglementations en vigueur.
Eliminer le produit dans un centre d'incinération approprié.

07 02 08 autres résidus de réaction ou de distillation.

Les clefs de traitement des déchets sont des recommandations, d'autres clefs de traitement peuvent être utilisées en accord avec la réglementation locale.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport terrestre/camion/international :
N° UN : 3082
Matière dangereuse pour l'environnement, liquide n.a.g (résine époxyde)
ADR/RID : 9/11c
GGVS/GGVE : 9/11c
N° de danger : /

Transport fluvial :
ADN/ADNR : indéterminé

Transport maritime :
Aucun transport de marchandise dangereuse conformément à la réglementation des transports internationale.

Transport aérien :
N°UN : 3082
ICAO/IATA-DGR : 9
ICAO-GROUPE D'EMBALLAGE : III
Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Contient : RESINES EPOXYDES, Produits réactifs : Bisphénol-A-Epichlohydrine,
poids moléculaire moyen : 700 , (N° INDEX. 603-074-00-8)
BUTHYLPHENYLGLYCIDYLETHER p - tertiaire.

Etiquetage : Xi irritant
N dangereux pour l'environnement

Phrases de risques (R) :

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53 : nocif pour les organismes de l'eau, peut contaminé l'eau à long terme.

Phrases de sécurité (S) :

S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
S24/25 : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S37/39 : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
S46 : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S29 : Ne pas jeter les résidus à l'égout.

"Contient des liaisons contenues dans l'époxyde. Respecter les consignes du fabricant."

Réglementation allemande pour les liquides inflammables (VbF) : Non concerné
Respecter les réglementations légales pour les limites d'occupation, par exemple, les lois de protection du travail des mineurs et des mères de famille.

Références diverses :

Respecter la circulaire de BG chimie M 023 « Résines polyester et époxydes ».
Respecter la circulaire de BG chimie M 024 « matière irritante et corrosives ».

16. AUTRES INFORMATIONS

Phrases de risques importantes : aucune

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu. C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par quelque manière que ce soit, en contact avec le produit.

Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vosschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Date de révision : 29.05.02

Version : 1.03.00
SELON DIRECTIVE 91/155/CEE